



# SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

1 Cour de l'Abbaye – 68140 MUNSTER

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 5 JUIL. 2019

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 28 juin 2019

### **Délibération 2 : Proposition de motion, offre de santé hospitalière**

Le comité syndical du Parc s'est réuni le vendredi 28 juin 2019 à 18 h, à Munster, sous la Présidence de Laurent SEGUIN.

Date de convocation : 19 juin 2019

#### Membres présents ou représentés :

ARNOULD Hubert, représentant la Commune de La Bresse  
BOURGUET Michel, représentant Mulhouse Alsace Agglomération  
CUNY Danièle, suppléante représentant la Commune de Xonrupt-Longemer  
DIOT Alain, représentant la Commune de Sultz  
DISCHINGER Pierre, représentant la Commune de Munster  
DO SANTOS Marina, Conseillère Régionale Grand Est  
FRESLIER Marie-Claire, représentant la Commune de Melisey  
GAY Marie-Paule, représentant la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé  
GRAPPE Alain, Conseiller Départemental du Haut-Rhin  
GROSS René, représentant la Commune de Murbach  
KLETTY Arthur, représentant la Commune de Aubure  
KUSTER Benoît, représentant la CC de Kaysersberg  
LOUIS Catherine, Conseillère Départementale des Vosges  
MAETZ Bernard, représentant la Commune de La Grande Fosse  
PICINELLI André, représentant la Commune de Chaux  
SAINTIGNY Henri, représentant la CC des 1000 étangs  
SCHIRMER Raymond, représentant la Commune de Rammersmatt  
SEGUIN Laurent, Président du Parc et Conseiller Départemental de Haute-Saône  
STAHL Eliane, représentant la Commune de Kaysersberg Vignoble  
STOLTZ-NAWROT Jeanne, suppléante représentant la Communauté de Communes de Saint-Amarin

BONY Marie-Françoise, représentant la Commune de Giromagny  
BRUN René, représentant la Commune de Lapoutroie  
BUHL Denise Conseillère Régionale Grand Est  
CATTIN Jacques, Conseiller Régional Grand Est  
COLIN Jacques, représentant la Communauté de Communes des Vosges du Sud  
D'ALGUERRE Sylvie, représentant la Région Grand Est  
GERBER Bernard, Conseiller Régional Grand Est  
LERCH Laurent, représentant la CC de la Vallée de la Doller et du Sultzbach  
LICHTENBERGER Aimé, représentant la Commune de Pfaffenheim  
MARTIN Monique, Conseillère Départementale du Haut-Rhin  
MARTIN Roland, représentant la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  
PARMENTIER Guy, représentant la Commune de Ventron  
PEDUZZI Dominique, Conseiller Départemental des Vosges  
POIROT Danielle, suppléante représentant la Communauté de Communes des Hautes Vosges

donne pouvoir à PICINELLI André  
donne pouvoir à KUSTER Benoît  
donne pouvoir à STAHL Eliane  
donne pouvoir à GROSS René  
donne pouvoir à CUNY Danièle  
donne pouvoir à GRAPPE Alain  
donne pouvoir à GAY Marie-Paule  
donne pouvoir à STOLTZ-NAWROT Jeanne  
donne pouvoir à DIOT Alain  
donne pouvoir à DISCHINGER Pierre  
donne pouvoir à SAINTIGNY Henri  
donne pouvoir à FRESLIER Marie-Claire  
donne pouvoir à LOUIS Catherine  
donne pouvoir à KLETTY Arthur

VALENCE David, Conseiller Régional Grand Est  
VANSON Brigitte, Conseillère Départementale des Vosges  
VAXELAIRE Hervé, représentant la Commune de Saulxures sur Moselotte  
WOYNAROSKI Stephan, Conseiller Régional Bourgogne-Franche-Comté

donne pouvoir à FLORENCE Bernard  
donne pouvoir à ARNOULD Hubert  
donne pouvoir à MAETZ Bernard  
donne pouvoir à SEGUIN Laurent

**Membres excusés :**

DEVOILLE Véronique, Luxeuil-les-Bains, suppléante représentant les Villes-Portes  
DROUILLON Paul, représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent  
FRANCOIS Karine, Conseillère Régionale Bourgogne-Franche-Comté  
LOUDIG Marie-José, représentant la Communauté d'agglomération de Saint-Dié  
NEDEY Valère, Conseiller Régional Bourgogne-Franche-Comté

**Membres associés, voix consultatives, présents :**

CLEMENT Raymond, représentant le Club Alpin Français  
DALO Patrice, représentant Alsace Nature  
FRESLIER Jacky, représentant France Nature Environnement Franche-Comté  
GROSJEAN Michel, représentant des associations  
LHEUREUX Christine, représentant Association ETC Terra  
MENETRE Corinne, représentant la Fédération du Club Vosgien  
NAEGEL Bernard, représentant le Centre régional de la propriété forestière Grand Est  
SCHNEIDER Marie-Laure, représentant le CESER Bourgogne Franche-Comté

**Membres associés, voix consultatives, excusés :**

BRIOT Jean-Pierre, représentant le monde de la chasse  
CLAUDEL Francine, représentant la Chambre d'agriculture des Vosges  
SALORT Jean-Louis, représentant la CCI du Territoire de Belfort  
SCHAFF Hubert représentant le CESER Grand Est  
VAXELAIRE Jean-Louis, représentant la CCI des Vosges  
WENGER Annick, représentant le CESER Grand Est

**Nombre de conseillers en exercice : 61**  
**Nombre de membres présents ou représentés : 38**

Texte de la motion présentée par le représentant de l'association ADEMAT-H qui :

Rappelle l'article 1 alinéa 13 de la loi montagne qui stipule :

**« De réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité, en tenant compte, notamment en matière d'organisation scolaire, d'offre de soins et de transports, des temps de parcours et des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières des territoires de montagne »**

Ainsi que l'article 18 alinéa 6: **« 6° Comporte, le cas échéant, un volet consacré aux besoins de santé spécifiques des populations des zones de montagne, notamment en termes d'accès aux soins urgents et d'évacuation des blessés, et tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de ces territoires. »**

**Ces dispositions légales doivent servir de cadre à la mise en œuvre des politiques publiques sur les bassins de vie concernés par le périmètre du Parc.**

- souhaite renforcer et consolider l'attractivité de son territoire avec le maintien des services aux populations locales et aux nombreux résidents temporaires, visiteurs et touristes, attirés par la qualité de vie de la montagne vosgienne ;
- demande qu'à ce titre les maternités de Thann et de Remiremont soient maintenues et confortées ainsi que les hôpitaux généraux des centres bourgs et des villes portes du Parc régional des Ballons des Vosges à Saint-Dié des Vosges, Remiremont, Thann, Lure et Luxeuil ;
- affirme que les services d'accueil de première urgence à Gérardmer, à proximité des lieux de pratiques sportives de plein air qui se développent massivement à toutes les saisons, et à Luxeuil- SMUR menacé- doivent être maintenus en étant dotés des moyens suffisants pour leur bon fonctionnement ;
- invite les directeurs régionaux et territoriaux de l'ARS à agir en concertation avec les élus locaux, les partenaires économiques et sociaux, les associations et le conseil syndical du parc pour soutenir une politique de santé publique et de soutien aux établissements sanitaires qui prenne mieux en compte les distances, les besoins et les priorités des populations ainsi que les spécificités des territoires de moyenne montagne ;
- apporte son soutien aux associations locales qui alertent et regroupent les citoyens et les collectivités locales afin de maintenir un niveau de services de santé et d'équipements sanitaires adaptés aux besoins spécifiques des habitants et des utilisateurs de la montagne, parce qu'elles contribuent à valoriser la qualité de vie et l'attractivité d'un territoire certes vieillissant mais qui peut devenir un pilote de la biodiversité et de la proximité harmonieuse et équilibrée des hommes et de la nature.

**Délibération :** après lecture de la motion par Laurent SEGUIN, le comité syndical valide la motion en ajoutant une précision dans le texte, à savoir que **« la motion est conforme à la charte du Parc »**. Le Président propose de l'adresser à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France qui a choisi le thème de la santé pour son prochain congrès annuel et à l'ANEM afin qu'ils la relaient à l'échelle nationale.

La motion est adoptée en ajoutant la mention suivante : **« la motion est conforme à la charte du Parc »**.

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 5 JUIL. 2019



Pour extrait conforme  
Le Président

Laurent SEGUIN